

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Thennes sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne, BLIN Monique

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 52
· dont suppléés : 2

Membres représentés : 4

Votants : 56

Date de la convocation
22 septembre 2022

Secrétaire de séance :
Michel BOUCHER

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, BERTHE Pascal, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, M. CRETEL suppléant de M. SURHOMME, BEAUMONT Joël, DARCIS Philippe, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. JUBERT Patrick, M. VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, PINARD Jean-Michel suppléant de M. WABLE Vincent, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, CARON Hubert, CHARLES Gilles, LEVASSEUR Roger, TOURNIQUET Gautier, VIOLETTE Paul, SZYROKI Jacky, LECONTE Yves-Robert,

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BLIN de Mme ROSE, M. DOVERGNE de M. CAPELLE, M. MEGLINKY de Mme RIQUIER, M. NOCHEZ de M. PARENTY

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, RIQUIER Ludvine, DAMAY Lydie, TESTART Laëtitia,
Messieurs CAPELLE Hubert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, WABLE Vincent

OBJET : CARTES CADEAUX ET CARTES CULTURE AU PERSONNEL

Rapport de Monsieur Pierre DURAND, Vice-Président en charge de l'Administration générale

Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires, selon lequel : « l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficile ».

En application de l'article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, chaque collectivité détermine le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale.

Vu la délibération du 2 Mai 2022 du Conseil Communautaire relative au vote du Budget Primitif 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 septembre 2022,

Il est proposé d'octroyer pour 2022 aux agents actifs, titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et privé :

- 170 euros de cartes cadeaux par agent
- 190 euros de cartes culture par agent

Sous condition de respecter une ancienneté de plus de 6 mois dans la collectivité (cf l'état du personnel au 30 Juin 2022) et d'être présent au jour de la distribution en se référant à la date du 30 Novembre 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 55 Contre : Abstentions 2 : Mrs. LECONTE Yves Robert, DARCIS Philippe)

le Conseil Communautaire :

- Entérine le principe d'attribution des cartes cadeaux et culture aux agents de la CCALN en respectant les conditions ci-dessus exposées et valide les commandes auprès du *Groupe illicado, 78 bis rue de la gare 59170 CROIX siret 48519140700066*, pour un montant total TTC de 56 438.64€ (coupures, frais d'envois et d'ouverture de compte et commission)
- Autorise le Président à procéder au mandatement selon la répartition suivante :
 - 5 679.36 € sur le Budget Annexe des Déchets Ménagers
 - 9 228.96 € sur le Budget Annexe Petite Enfance
 - 41 530.32 € sur le Budget Principal de la CCALN
- Autorise le Président et le Vice-Président Administration générale à effectuer toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 29 septembre 2022
à Thénos

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 03/10/22

Affiché le 04/10/22





DEVIS

Numéro de devis : Q-03909
 N° client : 520270
 CG de paiement : à réception de paiement
 Date : 16/08/2022
 Votre contact : Kenza BELLAMIO
 Téléphone :
 E-Mail : kbellamio@illicado.com
 Valable jusqu'au : 30/11/2022

Client de commande

CCALN
Gérald CLAEYMAN
Routes de Boves
80250 Ailly sur Noye

Adresse de Facturation
CCALN
CLAEYMAN Gérald
Routes de Boves
80250 Ailly sur Noye

Adresse de Livraison
CCALN
CLAEYMAN Gérald
Routes de Boves
80250 Ailly sur Noye

Référence commande :

Référence Facture :

Carte

Produit	Evenement	Valeur Faciale	Qtité	Validité (mois)	Prix Total
NOEL SALARIES ETOILE 2020 Message Ligne 1: Offert par votre CSE Message Ligne 2: Carte activée en lot HORS ALIMENTAIRE COURANT ET CARBURANT	NOEL	170,00€	159	14	27030,00€
CARTE CULTURE ARTISTE 2021 CSE Message Ligne 1: Offert par votre CSE Message Ligne 2: Carte activée en lot VOIR CONDITIONS D'UTILISATION AU VERSO	CULTURE	190,00€	159	12	30210,00€

Total Valeur Faciale : 57240,00€
Remise : 801,36€
Total Cartes Cadeaux : 56438,64€
 Produits financiers non soumis la TVA

illicado • 78 bis rue de la Gare • 59170 CROIX • France

Téléphone : 0825 86 85 84 (Service 0,15 €/min + prix appel) • Fax : 0810 011 768 (Service 0,06 €/min + prix appel)

Service

Produit	Prix Unitaire	Qté	Total HT	Remise en %	Total HT (Après Remise)
FRAIS DE FABRICATION	1,00€	318	0,00€		0,00€
FRAIS DE PORT TNT	10,00€	1	10,00€	100%	0,00€
ETUI NOEL ETOILE BLEU	00,35€	318	111,30€	100%	0,00€
Total Prestation HT					121,3€
Remise Sur Prestation HT					121,3€
TVA 20%					0,00€
Total Prestation					0,00€

TOTAL CARTES CADEAUX+PRESTATIONS 56438,64€

illicado vous fait bénéficier d'une remise commerciale de 1328,52€
soit 2,30% sur la valeur de votre commande



Bon pour accord
le 30/09/22

Pour bien remplir votre bon de commande, vous devez préciser :

- Votre numéro de client si vous êtes déjà client, la raison sociale de la société et N° de SIRET, vos coordonnées, notamment celles de la personne responsable de la commande et de la réception des cartes cadeaux.
- L'adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation.
- Le nombre de cartes, la valeur faciale entre 8€ et 250€ par tranche de 1€, le code événement en fonction de la liste au recto, la date limite de validité (3 mois minimum, 12 mois maximum).
- Le nombre de pochettes cadeaux commandées (si vous désirez des pochettes cadeaux).
- Les éléments de personnalisation à faire figurer sur les cartes (2 lignes de 35 caractères maximum).
- Les restrictions d'utilisation (obligatoire pour un CSE dans le cadre de la norme ACOSS).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES CARTES CADEAUX ILLICADO**01/09/2020 - COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE**

CLAUSES GÉNÉRALES : Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse et écrite de notre part.

I/ Commande de Cartes Cadeaux illicado

1 - Cette offre est réservée aux Comités sociaux et économiques et Collectivités ou assimilés.

2 - Les commandes de cartes cadeaux illicado doivent être passées par écrit : INTERNET (www.illicado.com/ce) ou par COURRIER à l'adresse suivante :

ILLICADO - 78 bis rue de la gare - 59170 CROIX

Le bon de commande doit être dûment rempli et comporter obligatoirement le nom et la signature du demandeur, ainsi que son cachet commercial comprenant son numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés. Merci de vous référer au paragraphe « Bien remplir votre bon de commande ».

3 - L'impression est réalisée selon les indications du client précisées sur le bon de commande. Le montant des frais de fabrication est stipulé au recto du bon de commande.

4 - Les services supplémentaires tels que les pochettes cadeaux sont facturés en sus après acceptation du devis par l'acheteur.

5 - Toute annulation de commande à l'initiative du client doit obligatoirement être transmise par courrier, et entraîne la facturation des frais (5% du montant total de la commande avec un minimum de 15€).

II/ Livraison

1 - L'envoi des cartes cadeaux illicado se fera par messagerie Express, illicado se réservant le choix du transporteur.

2 - La livraison peut être effectuée à une adresse différente de celle de l'adresse de facturation sous réserve que celle-ci soit indiquée sur le bon de commande avec cachet et signature de l'entité émettrice de la commande.

3 - Pour toute commande de cartes cadeaux, une participation aux frais de port sera facturée selon les modalités décrites au recto du bon de commande.

4 - illicado s'efforce de respecter les délais prévus pour la livraison des cartes cadeaux. Toutefois, ceux-ci ne sont indiqués qu'à titre indicatif. Le retard de livraison ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts.

5 - La société illicado ne saurait être responsable d'une perte ou d'un vol de cartes cadeaux illicado survenant après leur réception par le client.

III/ Règlement

1 - Les cartes cadeaux illicado sont activables à distance à réception du règlement.

2 - Les règlements se font par chèque à l'ordre d'illicado ou par virement.

3 - Tant que les cartes cadeaux ne sont pas activées, elles ne pourront en aucun cas être acceptées dans le réseau des enseignes partenaires illicado.

IV/ Facturation

1 - La facture est envoyée

En accord avec la réglementation, la vente de cartes cadeaux n'est pas assujettie à la TVA car celle-ci n'est pas assimilée à un échange de marchandises.

2 - Les factures sont payables à réception, nettes de tout escompte. Toute contestation sur le paiement d'une facture doit être effectuée par écrit dans les trente jours qui suivent son édition.

V/ Retours

1 - Les cartes cadeaux illicado arrivées en fin de validité et n'ayant fait l'objet d'aucune utilisation même partielle pourront faire l'objet d'un avoir selon les conditions suivantes :

2 - Le retour des cartes cadeaux illicado périmées doit être fait par le client acheteur sous sa responsabilité :

ILLICADO - 78 bis rue de la gare - 59170 CROIX

3 - Le retour doit s'effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la date d'expiration des cartes cadeaux. Passé ce délai de 2 mois, aucun avoir ne pourra être émis.

4 - Les cartes cadeaux illicado retournées sous ce délai feront l'objet d'un avoir pour leur valeur d'achat nette, déduction faite d'une participation forfaitaire de 5% du montant de leur valeur totale correspondant à des frais de mise en opposition et de traitement (Minimum de 15 €).

5 - Toute demande d'avoir effectuée par une personne autre que le client demandeur (en particulier le bénéficiaire) ne pourra être acceptée.

6 - Les cartes cadeaux illicado ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

VI/ Utilisation

1 - La carte cadeau illicado peut être dépensée en plusieurs fois. A chaque utilisation, une information sur le solde de la carte cadeau sera mentionnée sur le ticket émis par le terminal de paiement.

2 - Le total des paiements par carte illicado pour un même achat ne peut excéder 250€.

3 - En aucun cas la carte illicado, même consommée partiellement, ne peut être échangée contre des espèces.

4 - En cas de perte, vol et destruction la carte cadeau illicado peut être mise en opposition sur le montant restant sur la carte au moment de la mise en opposition. Cette mise en opposition se fait à partir du numéro de la carte en prenant contact directement avec illicado au 0 825 86 85 84 (Service 0,15 €/min + prix appel). Suite à la mise en opposition la carte illicado peut être remplacée par une autre sur le solde restant au moment de la mise en opposition moins une participation forfaitaire de 10 € TTC correspondant aux frais de mise en opposition, fabrication et expédition de la nouvelle carte cadeau.

5 - Le client acheteur a l'obligation d'informer tout bénéficiaire de cartes cadeaux illicado de leur date limite de validité : toute utilisation postérieure à cette date ne peut en aucun cas engager la responsabilité d'illicado.

VII/ Loi informatique et libertés

Les informations demandées, à travers le bon de commande, sont nécessaires pour la gestion, la validation et la sécurisation des commandes et sont destinées à la société Synedis, exploitant de la carte illicado.

Conformément à la loi informatique et libertés, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification relatif aux informations le concernant, à l'adresse suivante :

ILLICADO - 78 bis rue de la Gare - 59170 CROIX

Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des sociétés partenaires d'illicado à des fins de démarchage commercial, sauf opposition expresse du client.

VIII/ Attribution et compétence

1 - Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution desdites conditions générales de ventes relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Lille.

BON POUR ACCORD

Signature et cachet de l'entreprise